FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RIZZ'IN

Établie conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement (UE) 2020/878.

Référence produit	RIZZIN
Version / date	Version 3 – 12/11/2026 (remplace la version 2 du 12/11/2026)
Langue / marché	Français – France / Union européenne
Fournisseur du mélange	VAULTA SAS – 8 rue Wolfgang Doeblin, 08600 Givet, France
Statut documentaire	Version en vigueur

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RIZZ'IN

Nature : mélange aqueux visqueux de couleur jaune orangé, substitut de résine destiné à la formation et à la démonstration.

Conditionnement : poche souple bi-compartiment (volumes nominaux 2,50 L et 3,25 L), les deux compartiments contenant le même mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : injection simulée dans des accessoires souterrains hors tension, exclusivement à des fins de formation, de démonstration ou d'essais internes.

Utilisations interdites : toute utilisation autre que l'usage pédagogique et de formation expressément prévu par le fabricant ; ne pas utiliser comme isolant électrique ; ne jamais injecter dans un accessoire électrique en service, sous tension, destiné à être mis sous tension ou intégré à un réseau électrique ; ne pas utiliser comme produit cosmétique, alimentaire, médical ou biocide.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VAULTA SAS
8 rue Wolfgang Doeblin – 08600 Givet – France
Téléphone : 06 98 92 56 05
Courriel de la personne compétente responsable de la FDS : administratif@vaulta.fr
SIREN 106 683 378 – RCS Sedan

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison ORFILA (France) : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Mélange non classé dangereux, sur la base des informations disponibles et de la méthode de calcul appliquée aux composants.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme : aucun.

Mention d'avertissement : aucune.

Mention de danger : aucune.

Conseils de prudence volontaires : éviter le contact avec les yeux ; se laver les mains après manipulation ; conserver hors de portée des enfants ; absorber immédiatement tout déversement en raison du risque de glissade.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne répond pas, selon les informations disponibles, aux critères PBT ou vPvB et ne contient pas de perturbateur endocrinien connu à une concentration réglementaire pertinente.

Danger fonctionnel majeur : produit aqueux potentiellement conducteur. Il ne possède aucune fonction d'isolation électrique.

Risque physique : sol très glissant en cas de déversement.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable (produit constitué d'un mélange).

3.2 Mélanges

Composant / groupe	CAS / CE	Concentration	Fonction	Classification CLP	Remarque
Solution aqueuse à base d'eau	–	Complément du mélange	Base aqueuse	Constituants non classés dangereux	Constituants non classés dangereux non énumérés individuellement.
Alcool benzylique	100-51-6 / 202-859-9	0,5 à < 1,1 %	Constituant du système de conservation	Acute Tox. 4 – H302 + H332	Déclaré car sa teneur maximale peut atteindre 1 % m/m. La fourchette couvre la concentration réelle.

Le produit est une solution aqueuse à base d'eau. Les constituants non classés dangereux ne sont pas énumérés individuellement en rubrique 3.2, conformément aux règles applicables aux mélanges. La composition détaillée et la traçabilité des matières premières sont conservées dans le dossier technique interne de VAULTA. Toute modification susceptible d'affecter la classification CLP entraîne une revue de la présente FDS.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : risque faible en usage normal. En cas d'exposition à un brouillard ou d'inconfort, déplacer la personne à l'air frais.

Peau : retirer les vêtements souillés et laver à l'eau et au savon.

Yeux : rincer prudemment à l'eau pendant au moins 15 minutes, paupières ouvertes. Retirer les lentilles si possible. Consulter en cas de gêne persistante.

Ingestion : rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin ou un centre antipoison en cas d'ingestion importante ou de symptômes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une irritation oculaire ou cutanée légère et transitoire est possible. Une ingestion importante peut provoquer un inconfort gastro-intestinal.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats

Traitement symptomatique. Présenter cette FDS au professionnel de santé.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Produit majoritairement aqueux, non classé inflammable. Employer les moyens adaptés à l'incendie environnant : eau pulvérisée, mousse, poudre ou CO2.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et, à température élevée, des produits organiques irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection complète en cas d'incendie important. Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles

Baliser la zone. Risque important de glissade. Porter des gants et des lunettes en cas de projections.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les rejets importants dans les égouts, les eaux de surface et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir avec du sable, de la terre, de la vermiculite ou un absorbant inerte. Ramasser mécaniquement. Laver les résidus à l'eau en maîtrisant les effluents.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter les éclaboussures et la formation d'aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Utiliser le produit entre 10 °C et 30 °C ; ne pas utiliser un produit ayant gelé. Avant emploi, retirer le clip séparant les deux compartiments et malaxer la poche pendant 3 minutes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine fermé, **entre 5 °C et 30 °C**, à l'abri du gel, de la chaleur et de la lumière directe. Protéger les poches contre la perforation et l'écrasement. Éviter les agents oxydants forts, les acides forts et les bases fortes.

Durée de conservation : 3 mois à compter de la date de fabrication indiquée sur la poche, dans les conditions de stockage ci-dessus. Au-delà, le produit peut rester utilisable s'il a été stocké dans les conditions ci-dessus : vérifier son aspect et son homogénéité avant emploi.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage exclusif de formation ou de démonstration, hors tension. Ne jamais utiliser comme matériau d'isolation ou de remplissage d'un accessoire électrique destiné au service.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union spécifique au mélange n'est identifiée dans les conditions normales d'emploi. Éviter la formation de brouillards ou d'aérosols.

8.2 Contrôles de l'exposition

Ventilation générale suffisante. Lunettes de sécurité EN 166 en cas de risque de projection. Gants de protection EN ISO 374 recommandés pour les manipulations répétées. Vêtements de travail et chaussures antidérapantes. Protection respiratoire non requise en usage normal ; protection adaptée en cas de brouillard.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide visqueux / gel
Couleur	Jaune orangé
Odeur	Faible
pH	4 à 7
Point de fusion / congélation	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Mélange non classé inflammable
Point d'éclair	Non déterminé ; non pertinent attendu compte tenu de la teneur en eau
Masse volumique à 20 °C	1,05 à 1,10 kg/L
Solubilité	Dispersible / miscible dans l'eau
Viscosité dynamique à 20 °C	3 500 à 18 000 mPa·s

La viscosité et la masse volumique peuvent être ajustées à la demande dans les plages indiquées, sans modification de la classification du produit.

9.2 Autres informations

Aucune information complémentaire pertinente.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées (voir rubrique 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Gel, températures supérieures à 30 °C, lumière directe, contamination, évaporation prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone et composés organiques irritants lors d'une forte décomposition thermique.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger CLP

Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible sur le mélange. La classification a été établie à partir des données disponibles sur les constituants pertinents. Les critères de classification du mélange ne sont pas remplis pour les classes de danger évaluées.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune propriété perturbatrice endocrinienne identifiée sur la base des informations disponibles des fournisseurs.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement sur la base des composants connus.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour le mélange complet. Les données disponibles sur les constituants ne conduisent pas à une classification environnementale du mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible attendu pour les constituants principaux.

12.4 Mobilité dans le sol

Mélange hydrosoluble / dispersible ; mobilité possible en cas de rejet.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne répond pas aux critères sur la base des informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun effet connu sur la base des informations disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Éviter les rejets massifs susceptibles d'augmenter la demande biologique en oxygène.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Compte tenu de la classification du mélange, les résidus de produit et les accessoires pédagogiques remplis relèvent en principe des déchets non dangereux. Éliminer conformément à la réglementation locale ; le code déchet est déterminé par le producteur du déchet selon l'usage. Ne pas rejeter de grandes quantités à l'égout. Les emballages vidés et nettoyés suivent la filière adaptée à leur matériau.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 à 14.7

Non réglementé comme marchandise dangereuse au titre de l'ADR, du RID, de l'ADN, de l'IMDG ou de l'IATA, sur la base de la classification actuelle. Protéger les emballages contre la rupture et le gel.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II modifiée par le règlement (UE) 2020/878 ; règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Mélange non classé dangereux : aucune exigence de pictogramme CLP, d'UFI ou de notification au centre antipoison (PCN) n'est identifiée.

Règlement (UE) n° 528/2012 (produits biocides) : le mélange contient un conservateur destiné exclusivement à la protection du produit pendant son stockage. Il constitue un article traité au sens de l'article 3, paragraphe 1, point l), de ce règlement. Aucune propriété biocide n'est revendiquée pour le produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique spécifique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Modifications par rapport à la version précédente

Version 3 : rubrique 7.2, durée de conservation portée à 3 mois. Version 2 : rubriques 1.1 (couleur, conditionnement), 7.1 (température d'utilisation, préparation), 7.2 (température et durée de conservation), 9.1 (couleur, odeur, pH, ajustement de la viscosité), 10.2 et 10.4 (stabilité), 13.1 (déchets), 15.1 (biocides) et 16.

16.2 Texte intégral des mentions de danger citées en rubrique 3

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H332 : Nocif par inhalation. H302 + H332 : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

16.3 Méthode de classification

La classification du mélange a été déterminée selon les règles du règlement CLP à partir des concentrations maximales des constituants pertinents. La substance dangereuse déclarée en rubrique 3.2 est prise en compte à sa concentration maximale couverte par la présente FDS. Le mélange ne répond pas aux critères de classification en toxicité aiguë de catégorie 4.

16.4 Gestion des fournisseurs et des évolutions de formulation

La composition détaillée, les spécifications d'achat, les FDS des matières premières et les éléments de traçabilité sont conservés dans le dossier technique interne de VAULTA. Toute modification de composition ou de classification susceptible d'affecter la sécurité du mélange entraîne une réévaluation réglementaire.

16.5 Documents associés

Fiche technique RIZZ'IN (FT-RIZZIN-001), notice d'utilisation, étiquetage et conditions générales de vente de VAULTA.

16.6 Avertissement relatif à l'utilisation

Le produit doit être utilisé exclusivement conformément aux usages, instructions, précautions et limitations mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité, la fiche technique, la notice d'utilisation et l'étiquetage. Toute utilisation détournée, non autorisée ou contraire aux prescriptions du fabricant est susceptible d'exposer l'utilisateur à des risques non évalués. VAULTA ne saurait être tenue responsable des dommages résultant exclusivement d'une utilisation manifestement non conforme aux instructions fournies, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

16.7 Sources documentaires

FDS et fiches techniques à jour des matières premières approuvées ; règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), règlement (UE) 2020/878 et règlement (UE) n° 528/2012.